

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6086
7 décembre 1964
ORIGINAL : FRANCAIS

LETRE EN DATE DU 3 DECEMBRE 1964 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DU
CONGO (BRAZZAVILLE)

J'ai l'honneur de porter à votre haute connaissance que ma délégation est accréditée par le Gouvernement congolais pour prendre la parole devant le Conseil de sécurité convoqué pour examiner la situation dans la République démocratique du Congo. En conséquence, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, je vous serais reconnaissant de bien vouloir l'inviter à siéger à la table du Conseil et à participer aux débats, sans droit de vote, au moment que vous jugerez utile.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,
Représentant permanent de
la République du
Congo (Brazzaville),
(Signé) Jonas MOUANZA

64-26935

